



L'info Flash

CONDREN

Photos Réalisées par Monsieur LAUGIER Alain.

Rentrée scolaire 2018-2019 / Ecole des Quatre Chemins

Vos enfants seront accueillis par le personnel enseignant le lundi 03 septembre à 8H30.

~

Horaires de l'Ecole :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8H30—12H00 / 13H30—16H00

La Directrice peut recevoir les inscriptions à partir du jeudi 30 août 2018
Tél. 03.23.57.19.67

Les inscriptions sont encore possibles pour les enfants nés à partir de 2016.

Rentrée scolaire 2018-2019 / Service Périscolaire « Les Galopins »

Première permanence pour les inscriptions et règlements :

Lundi 27 août 2018 de 8H30 à 12H00 en Mairie de Condren

Vente de tickets et inscriptions les premiers lundis du mois, sauf exception.

Horaires du Périscolaire :
Le matin : 7H45 à 8H20
Le soir : 16H00 à 18H00

Restauration du midi :
De 12H00 à 13H20

Médiathèque — Nouveaux horaires d'ouverture !

A partir du 4 septembre 2018
Mardi et jeudi : 14h/17h
Mercredi et vendredi : 10h/12h - 14h/17h

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes qui ne figurent pas encore sur les listes électorales peuvent se présenter en Mairie à partir du 1er septembre afin de se faire inscrire.

Pensez à apporter un justificatif de domicile de moins de 3 mois et votre carte d'identité.

Raid des Salamandres — 8 septembre 2018

Sur arrêté temporaire n°0712-2018 du Conseil Départemental et sur arrêté municipal de circulation et de stationnement n°2018/021, la circulation sera alternée et réduite à 30km/h le 08 septembre 2018 de 9H00 à 18H00 de l'embarcadère de l'Oise à la limite de territoire en direction d'AMIGNY-ROUY.

Mise en place de l'Office de Tourisme Intercommunal

Dans le cadre de la mise en place effective du nouvel Office de Tourisme Intercommunal de Chauny, le Syndicat Mixte du Pays Chaunois est à la recherche de toute information concernant les événements que vous soutenez ou organisez afin de centraliser les offres.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre attache avec Madame CAFFIER, 03.23.39.94.94

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Dans un récent courrier Monsieur le Commandant Divisionnaire Chef de la Circonscription de Tergnier-La-Fère a indiqué que lors des passages dans la Commune ses services se sont aperçus que des riverains de la Chaussée Brunehaut continuaient de stationner leur véhicule sur les trottoirs.

Il rappelle que cette infraction est prévue et réprimée par l'article R 417-11 du Code de la Route et qu'elle est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135€.

Elle a été qualifiée de « très gênant » par le législateur aux motifs que ces stationnements mettent en danger la vie des piétons et par l'élargissement des voies de circulation, incitent aux excès de vitesse.

Attention au respect de cette prescription avant les verbalisations.

Ramassage des encombrants — prochain passage

Jeudi 13 septembre 2018

Vos Associations

Condren Solidarité — Concours de belote

Prochain concours : Jeudi 13 septembre 2018

Salle Brunehaut à Condren.

Rendez-vous à partir de 13H30,

6€ l'inscription, 5 parties à la mêlée. Lot à tous les participants

